



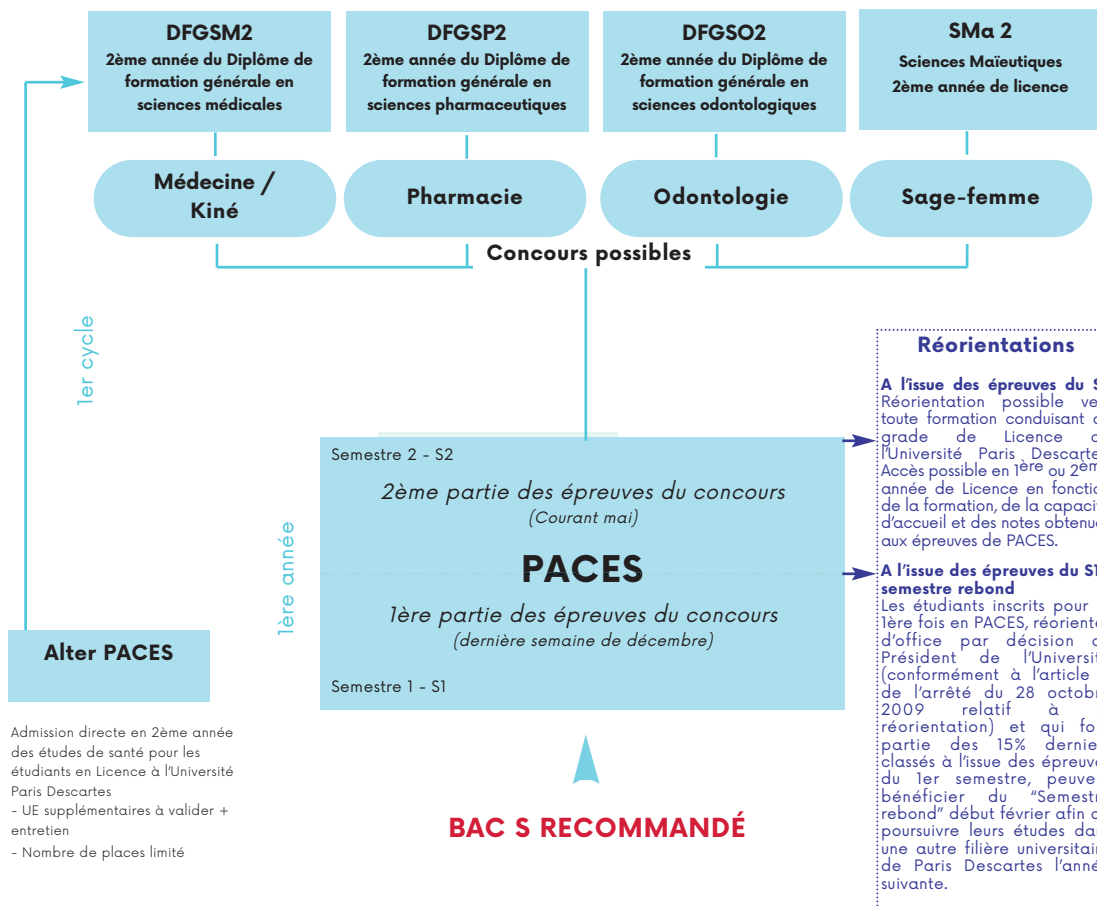
## Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

(Application de la loi n° 2009-833 du 7 juillet 2009)

La première année de santé est commune aux études médicales, odontologiques (chirurgie dentaire), pharmaceutiques et de sage-femme (maïeutique); à Paris Descartes, elle offre également des places dans les écoles de Kinésithérapie ADERF (Association pour le Développement Et la recherche en Rééducation Fonctionnelle), l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie EFOM, l'IFMK de l'Ecole d'ASSAS, l'IFMK CEERRF (Centre Européen d'Enseignement en Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle) et l'IFMK AP-HP (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris) aux étudiants inscrits au concours de médecine et classés en rang utile.

La 1ère année Commune aux Etudes de Santé est sanctionnée par des épreuves communes de concours à la fin du 1er semestre et par 1, 2, 3 ou 4 concours, selon le choix de l'étudiant, à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre. **Statistiquement, seuls les étudiants titulaires d'un bac S (Scientifique) réussissent généralement la PACES : 99,5% des étudiants classés au concours 2016 étaient détenteurs de cette série de baccalauréat.**

Les étudiants qui souhaitent poursuivre des études de kinésithérapie doivent s'inscrire au concours de médecine. Le nombre de places offertes pour chaque filière est fixé par arrêté ministériel. Les places de kinésithérapie, environ 72, sont fixées par convention entre l'Université Paris Descartes et les écoles de Kinésithérapie. A l'issue des épreuves de la PACES, quatre classements sont établis. Pour être admis à poursuivre des études de maïeutique, médecine, kinésithérapie, odontologie et pharmacie les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement correspondant à la filière choisie : maïeutique, médecine/kinésithérapie, odontologie ou pharmacie.



Admission directe en 2ème année des études de santé pour les étudiants en Licence à l'Université Paris Descartes  
- UE supplémentaires à valider + entretien  
- Nombre de places limité

## Lycéens

Consultez le site : [orientationactive.parisdescartes.fr](http://orientationactive.parisdescartes.fr)

## Lieux d'inscription et d'enseignement

### Service de la scolarité 1ère Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) :

Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales des Saints-Pères  
45 rue des Saints-Pères - 75006 Paris  
Tél : 01 76 53 46 12 / 14 / 16  
[www.biomedicale.parisdescartes.fr](http://www.biomedicale.parisdescartes.fr)

### Enseignements PACES :

Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales des Saints-Pères  
45, rue des Saints-Pères  
75006 Paris  
[www.biomedicale.parisdescartes.fr](http://www.biomedicale.parisdescartes.fr)

ET

Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques  
4, avenue de l'Observatoire  
75006 Paris  
Tél : 01 53 73 98 52  
[www.pharmacie.parisdescartes.fr](http://www.pharmacie.parisdescartes.fr)

## En savoir +

**SOFIP**  
12, rue de l'Ecole de médecine  
75006 Paris - Métro : Odéon  
Tél : 01 76 53 16 50 ou 17 34/17 46/ 20 32  
Courriel : [sofip@parisdescartes.fr](mailto:sofip@parisdescartes.fr)  
Site Internet : [www.parisdescartes.fr](http://www.parisdescartes.fr)  
Rubrique "Orientation & Insertion"

Site Internet à consulter :

Site de l'association des tuteurs étudiants en PACES  
à Paris Descartes : [www.c2p1.fr](http://www.c2p1.fr)

## Journée "Portes Ouvertes" de l'Université (JPO) :

Toutes disciplines et Forum des métiers  
Forum des masters  
Samedi 10 mars 2018  
9h30-17h30  
45, rue des Saints-Pères  
75006 Paris  
Métro : Saint-Germain-des-Prés

MEMBRE DE

**U-PC**  
Université Sorbonne  
Paris Cité

# Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

## Enseignements et épreuves :

La PACES, organisée en 2 semestres, comprend des Unités d'enseignement (UE) communes et une Unité d'enseignement spécifique à chacune des 4 filières (médecine/kinésithérapie, odontologie, pharmacie, sage-femme). A l'université Paris Descartes, cette UE spécifique se décompose en un tronc commun de 24 heures et une partie spécifique de l'ordre de 20 heures.

Le tableau ci-dessous présente les intitulés des enseignements dispensés dans les différentes UE préconisées par le Ministère (UE 1 : Atome – Biomolécules – Génome – Bioénergétique – Métabolisme ; UE 2 : La cellule et les tissus ; UE 3 : Organisations des appareils et systèmes - Bases physiques des méthodes d'exploration – Aspects fonctionnels ; UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé ; UE 5 : Organisations des appareils et systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels ; UE 6 : Initiation à la connaissance du médicament ; UE 7 : Santé, Société, Humanité ; UE spécifique).

Chaque université décide de son programme et de l'organisation des UE par semestre. A Paris Descartes, pour chaque UE, les volumes horaires, la période et la durée des épreuves sont communs aux 4 filières. Seuls des coefficients attribués à certaines UE diffèrent pour la filière pharmacie (Voir tableau ci-dessous).

L'obtention d'une moyenne des notes coefficientées égale ou supérieure à 10 dans l'un des concours de la PACES – sage-femme (maïeutique), médecine / kinésithérapie, odontologie ou pharmacie - permet de valider 60 crédits européens (ECTS) du système LMD, quel que soit le nombre d'UE spécifiques obtenues.

**Important :** Nul ne peut être autorisé à prendre plus de 2 inscriptions en PACES, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'Université sur proposition du ou des directeurs des unités de formation et de recherche de santé concernés.

ENSEIGNEMENTS		EPREUVES			COEFFICIENTS			
INTITULES		VOLUME HORAIRE PREVISIONNEL	PERIODE	DUREE	Maïeutique	Médecine Kinésithérapie	Odontologie	Pharmacie
UE 1	ATOME-BIOMOLECULES-GENOME-BIOENERGETIQUE-METABOLISME	86	S1	3h	10	10	10	10
UE 2	BIOLOGIE CELLULAIRE, HISTOLOGIE, EMBRYOLOGIE	79	S1	3h	10	10	10	10
UE 3	ORGANISATION DES APPAREILS ET DES SYSTEMES : BASES PHYSIQUES DES METHODES D'EXPLORATION-ASPECTS FONCTIONNELS	70	S1	3h	10	10	10	10
UE 4	EVALUATION DES METHODES D'ANALYSES APPLIQUEES AUX SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE	48	S2	1h	4	4	4	4
UE 5	ORGANISATION DES APPAREILS ET SYSTEMES : ASPECTS MORPHOLOGIQUES ET FONCTIONNELS	31,5	S2	1h	4	4	4	2
UE 6	INITIATION A LA CONNAISSANCE DU MEDICAMENT	33	S2	1h	4	4	4	6
UE 7	SANTE SOCIETE HUMANITE	63	S2	3h	8	8	8	8
UE 8 spécifique	TRONC COMMUN PARTIE SPECIFIQUE (MAIEUTIQUE / MEDECINE- KINESITHERAPIE / ODONTOLOGIE / PHARMACIE)	24 9-19,5	S2	30 min 30 min	5 5	5 5	5 5	5 5
<b>TOTAL</b>		448 à 500 heures selon le nombre de filières choisies			<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

QUELQUES CHIFFRES des concours de PACES 2016, à titre indicatif - Nombre d'étudiants inscrits en 2016 - 2017 : 2407.

Nombre d'étudiants inscrits dans chaque concours (plusieurs inscriptions possibles)	Médecine	Kinésithérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
	1995		959	624	1022
Nombre de reçus	361	75	42	32	119
Rang du 1er classé * (note/20)	16,542	12,852	14,406	13,118	13,782
Note sur 20 du dernier classé *	12,822	10,254	11,876	10,181	11,085

Total des reçus : 629 [361 (médecine) + 42 (odontologie) + 119 (pharmacie) + 32 (maïeutique)], dont 22 places au titre du contingent pour les étudiants étrangers classés en rang utile, + 75 places en kinésithérapie].

Conformément au décret n°2014-189 du 20 février 2014, un dispositif expérimentation PACES est mis en place à l'Université Paris Descartes au niveau Licence. Les candidatures seront examinées par un jury pour une admission en 2ème année d'études de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. Pour l'année universitaire 2017-2018, la proportion de places offertes par la voie d'admission directe ne peut excéder 7% du nombre de places attribué en 2ème année d'études de médecine, 15% du nombre de places attribué en 2ème année d'études de maïeutique, 20% du nombre de places attribué en 2ème année d'études d'odontologie et 30% du nombre de places attribué en 2ème année d'études de pharmacie. Les places non pourvues seront reversées dans les places disponibles au concours.